

Les Nouvelles en Serval

Le magazine communal



Ville de
La Chapelle-en-Serval

#24

Nouveau logo
Page 4

Incivilités
Page 7

Révision du PLU
Page 10

Festivité de fin d'année
Page 23



Agenda

samedi 26 décembre 2020

Collecte des ordures ménagères (voir page 14)

du samedi 19 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021

Vacances scolaires de Noël

mercredi 30 décembre 2020

Passage de la balayeuse

samedi 2 janvier 2021

Collecte des ordures ménagères (voir page 14)

vendredi 15 janvier 2021

Collecte des sapins de Noël (voir page 14)

dimanche 17 janvier 2021

Cérémonie des vœux du Maire salle Fernand Halphen **Annulé**

vendredi 29 janvier 2021

Collecte des sapins de Noël (voir page 14)

du samedi 20 février 2021 au dimanche 7 mars 2021

Vacances scolaires d'hiver

samedi 6 et dimanche 7 mars 2021

Salon de l'artisanat et de la gastronomie au Gymnase, boulevard de la Riolette **Annulé**

samedi 20 mars 2021

Loto du comité des fêtes, Salle Fernand Halphen

jeudi 25 mars 2021

Passage de la balayeuse

dimanche 4 avril 2021

Chasse aux œufs de Pâques dans le parc de la mairie de 11h à 12h

du samedi 24 avril 2021 au dimanche 9 mai 2021

Vacances scolaires de printemps

samedi 8 mai 2021

Célébration de commémoration de la fin de la Seconde Guerre Mondiale

samedi 29 et dimanche 30 mai 2021

Fête communale, place de la Glorie

du lundi 31 mai au vendredi 4 juin 2021

Spectacle de théâtre la petite vadrouille

juin 2021

Élections départementales et régionales **Date à confirmer**

dimanche 6 juin 2021

Fête des associations, parc de la mairie de 11h à 18h

samedi 12 juin 2021

Spectacle capellois 2000 au Gymnase, boulevard de la Riolette

jeudi 17 juin 2021

Passage de la balayeuse

samedi 19 juin 2021

Spectacle I Music salle Fernand Halphen

samedi 26 juin et dimanche 27 juin 2021

Festival Rock à Billy, parc de la Mairie

Toutes les manifestations prévues ci-dessus sont susceptibles de modification ou d'annulation sans préavis en raison du COVID-19.

N'hésitez pas à consulter le site internet de la mairie ou notre page Facebook, qui vous tiendront informés de tout changement.

la-chapelle-en-serval.fr facebook.com/lachapelleenserval

Informations diverses

Vos élus

— Maire

- Daniel Dray

— Adjoints

- Patrick Soler : 1^{er} adjoint en charge du cadre de vie
- Marie-Claire Gibergues : 2^e adjointe en charge des grands travaux, de l'architecture et de l'urbanisme
- Grégoire Dubourg : 3^e adjoint en charge de la transition écologique
- Marion Le Maux : 4^e adjointe en charge de l'enfance et du conseil municipal des jeunes
- Dominique Facundo : 5^e adjoint en charge du commerce, de l'emploi et de la communication
- Myriam Bois : 6^e adjointe en charge de la vie associative et des festivités

Maison médicale

Le docteur Baroni-Baute et les infirmières Mesdames Leroux et Montibello, installées au sein de la Maison Médicale ont mis en place une cellule dédiée au test COVID depuis le 16 novembre 2020.

La Municipalité a prêté gracieusement un local isolé au sein de la Maison Médicale du Serval jusqu'au 31 décembre 2020 avec un accès spécifique pour des raisons de sécurité sanitaire.

L'expérience sera prolongée si besoin. Permanences pour les

— Délégués

- Catherine Laurent : déléguée en charge de l'action sociale
- Jean Epalle : délégué en charge du patrimoine urbain et des Finances
- Dominique Hérent : délégué en charge de la sécurité
- Etienne Briche : délégué en charge de l'entretien des espaces verts
- Stéphane Grosslerner : délégué en charge des associations sportives
- Didier Simonnet : délégué en charge du suivi des permis de construire et du cimetière

tests PCR (sur prescription médicale) et tests antigéniques 4 fois/semaine, prise de rendez-vous auprès des infirmières Mme Le Roux Gisèle et Mme Montibello Laurence, au **03 44 60 89 55**

Magazine Les Nouvelles en Serval format numérique

Si vous souhaitez recevoir le magazine de la commune en avant première, Les Nouvelles en Serval, au format numérique. Vous

— Conseillers

- Jean-Luc Decaudin
- Christine Letermelier
- Laurence Moreau Hennion
- Caroline Bricout
- Nathalie Lemaire-Colé
- Laure Kiélus
- Patrick Chanemouga
- Véronique Soqueiro
- François Bourdelat
- Ombéline Roland

pouvez vous inscrire à l'adresse suivante : **magazine@lces.fr**

Permanence juridique

Des consultations juridiques gratuites sont assurées par le Barreau de Senlis le 2^e vendredi de chaque mois (sauf juillet et août) de 15h à 17h en mairie. Un avocat vous conseillera sur vos droits et vous orientera si nécessaire vers un confrère plus spécialisé. Rendez-vous conseillé au **03 44 54 60 29** ou à **mairie@lces.fr**

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

En raison de la crise sanitaire, le C.A.U.E de l'Oise sera fermé durant toute la durée du confinement. Cependant, le C.A.U.E de l'Oise étant une association loi 1901 d'intérêt public, toute l'équipe reste à votre disposition pour vous orienter et vous accompagner dans vos différents projets.

Les particuliers sont reçus gratuitement au C.A.U.E, sur rendez-vous, le vendredi dans nos locaux, ou d'autres jours dans des permanences délocalisées réparties sur le territoire départemental sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. Par l'intermédiaire de ses conseils, le C.A.U.E contribue à :

- regarder et comprendre le contexte dans lequel va s'inscrire votre projet de manière à promouvoir la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant et le respect des paysages naturels ou urbains.
- écouter l'expression de vos besoins spécifiques et vous orienter en termes d'implantation des volumes, de composition des ouvertures, ou des choix de couleurs des matériaux et des plantations.

- guider vos démarches administratives.

N'hésitez pas à solliciter le C.A.U.E bien avant le dépôt du Permis de construire ou de la déclaration préalable. Nos conseils se feront par mail durant cette période, en écrivant à l'adresse suivante : caue60@wanadoo.fr

Tout sur mon eau

La commune ayant investi il y a quelques années dans des télérelèves de compteurs d'eau potable (désormais repris par le SIECCAO à qui la compétence Eau potable a été transférée), les usagers peuvent bénéficier du service "**alerte-fuite**" sur leur compteur individuel. Le Service Conso Direct, grâce à la télérelève de votre compteur, vous alerte par SMS ou par mail en cas de fuite d'eau et vous assure un suivi au jour le jour. Vous pouvez ainsi savoir exactement où en est votre consommation et la maîtriser, sans mauvaise surprise. Pour profiter de ce service, il vous suffit de créer un compte sur <https://www.tout-surmoneau.fr/fiche/3166/etre-alerte-en-cas-de-fuite>

Nouveau logo pour notre commune

En conseil municipal du 6 novembre 2020, il a été voté à l'unanimité la révision du logo de notre commune.

Cette mise en place s'imposait à plusieurs titres :

- asseoir notre visibilité à l'intérieur et à l'extérieur de la commune
- simplifier notre charte graphique
- simplifier les différentes identités visuelles circulant sur notre territoire.

Tout en gardant l'esprit des anciens logos (canard, blason et ours) nous avons souhaité un seul logo réunissant le tout. Une vision modernisée, des ours et des canards fusionnés en un seul logo, a vu le jour.

Elle est déjà présente sur notre site : la-chapelle-en-serval.com ainsi que sur notre page Facebook LaChapelleEnServal. Tous nos supports (après écoulement des stocks pour éviter toute dépense) seront au fur et à mesure modifiés tels que les courriers, les enveloppes...les véhicules municipaux seront notamment, eux aussi, identifiables prochainement.

À l'avenir nos manifestations, arboreront notre nouveau logo.



Conseils municipaux

Vendredi 6 novembre 2020

Le conseil municipal :

- approuve le procès-verbal du conseil municipal du 02/07/2020
- approuve le règlement intérieur du conseil municipal
- fixe le montant des dépenses de formation pour les élus
- prend acte des rapports d'activités 2019 de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, du Syndicat d'Énergie de l'Oise, du SICTEUB et du SIECCAO
- approuve l'adhésion de communautés de communes au Syndicat d'Énergie de l'Oise
- approuve la conclusion de la convention avec le SMOTHD pour l'implantation de 3 armoires techniques "sous répartiteur optique"
- approuve la décision modificative n°1 au budget principal
- accorde une subvention à l'association Rugby club de Senlis et à l'association servoise des loisirs créatifs
- approuve le remboursement de frais engagés par un agent municipal
- accepte l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables
- décide de s'opposer au transfert automatique de la compétence "plan local d'urbanisme" à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne
- décide de prescrire sur l'intégralité du territoire communal la révision du PLU (voir page 10)
- émet un avis favorable sur le projet de nouvelle ligne ferroviaire Roissy-Picardie, mais attire l'attention de SNCF réseau sur les nuisances sonores engendrées par le trafic de trains
- autorise la signature d'un contrat de prestation de services pour la fourniture de repas aux écoles et au centre de loisirs
- approuve le plan prévisionnel de formation 2021 pour les agents municipaux tel que déposé au CNFPT en aout 2020
- crée un poste d'adjoint d'animation à temps non complet
- autorise le Maire à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents
- autorise l'ouverture dominicale de certains magasins 13 dimanches pour l'année 2021
- reconduit la proposition de mutualisation de l'utilisation d'un cinémomètre (radar mobile) avec la gendarmerie à compter du 01/01/2021
- désigne des représentants de la municipalité pour siéger aux assemblées de l'ADTO et de la SAO
- approuve la réorganisation des sociétés publiques locales du Département de l'Oise "ADTO" et "SAO"

- confirme la représentation de la collectivité dans les organes de "ADTO-SAO"
- confirme la poursuite de tous contrats conclus par la collectivité avec "ADTO" par "ADTO-SAO"
- Adopte un nouveau logo pour la commune

Vie de la commune

Vigilance

Ceci nous concerne tous, mais plus spécialement nos aînés.

Des personnes malveillantes se présentent à votre domicile en se faisant passer pour des agents (eaux, électricité, gaz). Ils sont rejoints par un faux policier qui vous laisse croire que ce sont des voleurs et là commence la spirale. Vous avez confiance, le faux policier vous demande de vérifier si rien ne manque. Pendant que vous vérifiez votre argent et vos bijoux et que le faux policier vous parle, les autres en profitent pour vous dépouiller, sans violence, mais le traumatisme intervient quelques minutes après les faits, soit quand vous comprenez que vous avez été volés.

— Nous vous alertons,

ne répondez jamais aux personnes qui se présentent chez vous, sans une attestation signée de l'administration qu'elles représentent. Les compteurs d'eau, d'électricité ont été changés, les relevés se font par télérelève. En ce qui concerne le gaz, les compteurs vont bientôt être changés les relevés se feront aussi par télérelève. Ces sociétés vous informent par courrier si l'un de leurs agents doit passer.

— Si vous avez un doute même durant le week-end, n'hésitez pas appeler le 17.

Cérémonie du 11 novembre 2020

La situation actuelle et les mesures de confinement en vigueur n'ont pas permis de tenir la cérémonie du 11 novembre 2020 au format habituel.

Nous avons décidé de l'organiser dans un format restreint, sans public et sans les troupes habituelles. Seuls 4 élus, un représentant de l'armée et de la police municipale étaient présents. Après la lecture du message de la ministre déléguée auprès du ministre des armées. Trois gerbes ont été déposées au pied du monument aux morts.



Sophrologue et relaxologue

Je suis sophrologue, titulaire du titre RNCP, membre de la Société française de Sophrologie. La sophrologie est une méthode

accessible à tous qui vous aide à mobiliser vos ressources et retrouver votre bien-être. Mes séances sont adaptées sur mesure à vos objectifs. Installée depuis le mois de mars 2020 à La Chapelle-en-Serval, je vous accueille à mon cabinet situé au 966, rue de Paris.

Ma pratique est spécialisée :

- chez l'adulte : dans les troubles du sommeil, la gestion du stress, de l'équilibre émotionnel, de l'anxiété, de la charge mentale ainsi que dans les troubles du comportement alimentaire (TCA).
- chez les enfants et les adolescents : dans la gestion des émotions, des événements familiaux difficiles, la phobie scolaire, la préparation aux examens, le TDAH, les troubles du sommeil.

Si vous souhaitez améliorer votre quotidien et en savoir plus, n'hésitez pas à visiter mon site web alinejoui.fr ou à me contacter au **06 63 75 08 31** ou à sophrologie@alinejoui.fr.



Incivilités

Depuis six mois que nous sommes élus, Monsieur le Maire m'a confié le rôle de maire adjoint en charge de notre cadre de vie. Je m'y suis attelé avec conviction voyant le nombre d'incivilités commises quotidiennement sans que personne ne s'en rende vraiment compte.

— L'incivilité est une attitude égocentrique au quotidien.

Un comportement abusif qui tend à annuler l'autre. La tendance actuelle est de rester passif, c'est pour cela que nous allons tenter de réagir.

Nous constatons de plus en plus, d'impolitesse, d'agressivité verbale (dans nos écoles et ailleurs), de chahut et de tapage nocturne, de vandalisme (21 lampadaires à l'école du Bois de Chênes endommagés, dégradations du City Park et au gymnase), des dépôts d'ordures ménagères sauvages, accaparement de l'espace public (voitures garées sur les trottoirs obligeant piétons et poussettes à passer sur la route, poubelles non rentrées ou sorties à 14h00), des voitures en excès de vitesse et certains propriétaires de chiens peu responsables (crottes de chiens ou chiens dangereux sans muselière).

Les incivilités sont souvent faites par une minorité de personnes dont la transgression sociale est monnaie courante. Même si les incivilités sont le plus souvent

bénignes, les laisser se développer peut aboutir à des phénomènes plus graves.

Ceci a conduit dans certaines de nos banlieues à des zones de non-droit.

Le développement des incivilités constitue une question d'importance en particulier dans ces lieux dédiés à la mobilité que sont nos rues, dans lesquels les interactions entre gens sont jugées tantôt anonymes, tantôt rugueuses et parfois absolument insupportables.

Le problème devient inquiétant quand les petits papiers s'accumulent par terre, aux côtés de mégots, canettes, flaques d'urine et autres déchets (ceci est le quotidien de notre équipe du service technique de la ville).



La montée des incivilités est liée aux déplacements, à notre diversité, à la déresponsabilisation, au désintérêt, à notre désir d'aller de plus en plus vite. La digitalisation via un monde plus numérique bouscule les réalités et habitudes physiques. Il en va des conversations portables entendues par tous comme des courriers électroniques et appels téléphoniques intrusifs.

— ATTENTION l'incivile c'est forcément l'autre.

Quand vous commettez une incivilité, pensez aux personnes que vous dérangez, la prochaine fois c'est vous qui subirez cette même incivilité. Comment réagir face à ce constat pas encore alarmant dans notre ville, mais qui pourrait le devenir au vu de notre proximité de la région parisienne.

Dans un premier temps, nous allons communiquer via des campagnes de proximité et d'affichage pour des actions concrètes.

Compter sur chacun des citoyens pour remonter et signaler les dégradations, les incivilités ou nous informer s'ils perçoivent des axes d'amélioration dans leur quartier ou même pourquoi pas nous proposer des solutions.

Une adresse générique va être créée pour que vous puissiez nous informer. Ce site sera confidentiel nous ne voulons pas de délations ou autres faits qui nous rappelleraient de mauvais souvenirs, mais des renseignements et des informations nécessaires pour améliorer notre commune.

Pensons à protéger les populations les plus fragiles (enfants, seniors, handicapés) face à des incivilités qui nuisent au bien-être. Pensons à nos concitoyens qui souhaitent vivre et évoluer en bonne entente avec les autres.

Pensons à la charge de travail croissante qui s'abat sur les employés du service technique qui n'ont pas

prévu de repasser tous les jours au même endroit pour répéter les mêmes tâches de nettoyage. Ils font l'objet d'incivilités répétées de la part d'une minorité ayant un comportement détestable.

Par le biais de prospectus, de courriers, ou d'informations municipales, nous leur demanderons de réagir.

Par la suite dès le mois de janvier 2021 notre police municipale aura un rôle plus répressif.

Pour le bien-être de tous, pour que notre ville reste belle et propre, vous êtes ou serez tous un jour concerné par une incivilité. Aidez- nous dans nos actions.

— Réunion du vendredi 13 novembre 2020 pour aborder le sujet des incivilités



— Quelques exemples des incivilités commises dans notre commune



Dégradation du parcours sportif



Dégradation de la barrière école du Bois de Chênes



Dépôt d'ordures sauvage



Dépôt d'ordures ménagères dans les poubelles communales

Déneigement et nettoyage des trottoirs

Rappel : Les riverains ont l'obligation de nettoyer tout au long de l'année et de déneiger en période hivernale devant leur habitation.

Cette obligation s'impose :

- au locataire ou propriétaire d'une maison individuelle,
- au syndic de copropriété

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2608 agissant au nom du syndicat des copropriétaires

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2606 d'un immeuble en copropriété.

Le nettoyage consiste à :

- enlever les mauvaises herbes en bordure de propriété donnant sur la rue
- ramasser les feuilles se situant devant les maisons ou immeubles en période automnale.

Le déneigement consiste à :

- déblayer la neige
- assurer le salage ou sablage en cas de verglas.

Cette opération s'effectue jusqu'à la limite du trottoir, sans obstruer les bouches d'égout pour permettre l'écoulement des eaux.

Élection des représentants au conseil d'administration 2021 CNRACL

La caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) procédera au renouvellement de son conseil d'administration du 1^{er} au 15 mars 2021. L'élection de ses membres aura lieu dans le cadre d'un vote par internet sur un site sécurisé ou par correspondance (le matériel de vote sera adressé par voie postale aux intéressés). La liste électorale est consultable en mairie depuis le 1^{er} décembre 2020. Pour toutes modifications sur cette liste, consulter le site www.cnrACL.retraites.fr ou téléphoner au **05.57.57.91.00**

Soutien à nos commerçants

Face à la décision du gouvernement donnant obligation à certains commerçants de fermer, la municipalité a décidé d'aider en communiquant la liste des commerçants pratiquant la vente à emporter. Pour cela, des supports, affiches, fichiers digitaux et flyers ont été créés en mairie et les élus ont pris le relais pour les distribuer.

Cette information a été aussi relayée par l'ensemble de nos commerçants, sur notre site inter-

net, notre page Facebook ainsi que sur le site de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.

Nous espérons que cette démarche aura aidé à passer ce cap difficile. Nous comptons sur vous pour continuer à les aider. Merci d'avance pour votre solidarité.



Urbanisme et aménagement du territoire

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Longue et fastidieuse, nous avons décidé de vous retranscrire l'intégralité de la délibération pour que chacun ait un regard précis sur les enjeux de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Délibération n°13 du conseil municipal du vendredi 6 novembre 2020.

Urbanisme – Prescription de la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-2, L.153-31 et L.153-32,

Vu le PLU approuvé le 9 Juillet 2019,

Le PLU de la Chapelle-en-Serval est entré en vigueur il y a un peu plus d'un an. Depuis, les projets d'aménagement sur la commune se sont multipliés et si certains ont su s'inscrire dans le cadre qui a été défini, d'autres ne le peuvent pas. Pourtant, de bien des manières, ils sont intéressants pour la commune : diversification de l'offre de logement, en particulier en matière de mixité sociale et apport de nouveaux enfants pour les écoles, projets en faveur de l'économie sociale et solidaire...

S'ils ne remettent pas en cause la plupart des orientations prises par le projet actuel, les règles inscrites par le PLU doivent toutefois être

légèrement adaptées et les objectifs de logements et de population mis à jour.

Par ailleurs, l'équipe municipale a toujours œuvré en faveur de la mixité sociale dans les projets d'aménagements sans que cela n'ait été affiché par le PLU. La révision du document permettra donc d'inscrire clairement cet objectif dans le nouveau projet.

Cette révision sera également l'occasion de réaliser un premier toilettage du règlement après un an d'application et une adaptation de celui-ci à la nouvelle nomenclature issue des différents décrets visant à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme, en vigueur depuis le 1^{er} Janvier 2016 et qui n'avait pas pu être intégrée au projet précédent.

Au regard de la diversité des éléments à faire évoluer et de la concomitance des projets, la commune souhaite engager, en concertation avec la population, une révision globale qui s'appuiera en grande partie sur le socle qu'est le document actuel.

La révision du PLU constitue pour la commune une opportunité de mener une nouvelle réflexion sur son développement à moyen terme afin d'assurer un urbanisme maîtrisé. Il convient également d'y intégrer le plus en amont possible les enjeux du développement durable, conformément aux principes fondamentaux énoncés par les articles L.101-1 et L.101-2 du code de l'urbanisme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- A décidé de prescrire sur l'intégralité du territoire communal la révision du PLU avec pour objectifs notamment de :
 1. Permettre la poursuite de plusieurs projets d'aménagement (qui permettront notamment une diversification de l'offre de logement, en particulier en matière de mixité sociale et apport de nouveaux enfants pour les écoles, et la mise en œuvre d'une économie sociale et solidaire) qui ne peuvent être réalisés dans le cadre du PLU actuel,
 2. Envisager une ouverture à l'urbanisation de certains secteurs,
 3. Toilettier le règlement pour améliorer et faciliter l'application du droit des sols (clarification de la rédaction de certaines règles notamment),
 4. Adapter le règlement à la nouvelle nomenclature issue de décrets visant à la modernisation du contenu du PLU,
 5. Intégrer des objectifs de mixité sociale dans les futurs projets.

L'ensemble des objectifs définis ci-dessus constitue la phase actuelle de la réflexion communale, soumise à la procédure de concertation. Ils pourront évoluer, être complétés, éventuellement revus ou précisés en fonction des études liées à la révision du PLU. Ces évolutions, modifications ou

abandons seront justifiés par les documents constitutifs du PLU.

- A approuvé les objectifs ainsi développés selon l'exposé des motifs et le contenu détaillé ci-dessus
- A défini, conformément aux articles L.103-3 et L.103-4 du code de l'urbanisme, les modalités de concertation suivantes qui seront strictement respectées pendant toute la durée de l'élaboration du projet :

1. Mise à disposition du public d'un registre de concertation en mairie (1 200 rue de Paris) aux heures et jours habituels d'ouverture (10 à 12h du lundi au samedi et de 15 à 18h du lundi au vendredi) et possibilité pour les intéressés de faire parvenir leurs observations à l'adresse mail électronique suivante : **mairie@la-chapelle-en-serval.fr**

2. Organisation d'une réunion publique,

3. Informations dans le magazine municipal,

4. Informations sur le site internet de la commune.

- A donné délégation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision du PLU
- A sollicité les partenaires financiers pour soutenir la collectivité dans les dépenses nécessaires à la révision du PLU

- A décidé d'inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du PLU au budget de l'exercice considéré en section d'investissement
- A décidé d'associer à la révision du PLU, les personnes publiques citées aux articles L.132-7, L.132-9 et L.132-10 du code de l'urbanisme
- A décidé de consulter au cours de la procédure, si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L.132-12 et L.132-13 du code de l'urbanisme

Conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée notamment :

- Au préfet de l'Oise ;
- Au président du Conseil Régional ;
- Au président du Conseil Départemental ;
- Aux présidents des Chambres de commerce et d'industrie, de métiers et de l'artisanat et d'agriculture ;
- Au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent en matière de programme local de l'habitat, dont la commune est membre ;
- Au président du ou des établissements publics chargés de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation des schémas de cohérence

territoriale limitrophes du territoire objet du plan lorsque ce territoire n'est pas couvert par un schéma de cohérence territoriale ;

- Au président de l'EPCI dont est membre la commune lorsque cet établissement public de coopération intercommunale n'est pas compétent en matière de plan local d'urbanisme ;

- Au président de l'Organisme de Gestion du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France ;

Conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera transmise au Préfet au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des mesures d'affichage et de publicité.

Travaux

Centre de secours

Le premier coup de pioche du futur centre de secours de La Chapelle-en-Serval vient d'être donné pour une livraison prévu vers la fin de l'année 2021.



Cet emplacement est central pour permettre de mieux desservir les communes de La Chapelle-en-Serval, Plailly, Mortefontaine, Pontarmé, Thiers-sur-Thève, Orry-la-Ville et naturellement le Parc Astérix.

Nous étudions la reconversion de l'ancienne caserne située en haut du boulevard de la Riolette en futur atelier pour nos services techniques.



Travaux de Suez

Travaux de la société SUEZ programmés dans la commune :

- Impasse des Marcassins
- Impasse de la Riolette
- Rue du Gué
- Impasse du Renard
- Rue des Cèpes
- Rue du Chêne au loup
- Boulevard de la Riolette
- Allée des Bolets



Travaux de l'Église

Les travaux ont repris à l'église depuis le mois de novembre 2020



Nouveau radar tourelle

Arrivée d'un radar à La Chapelle-en-Serval situé sur l'axe de la rue de Paris, dont la vitesse est limitée à 50 km/h

Il devrait permettre une meilleure maîtrise de la vitesse dans la commune, des excès importants sont régulièrement constatés.



Aire Cantilienne



Nouveau site internet pour la CCAC

Du nouveau sur ccac.fr !

La Communauté de Communes fait évoluer ses outils de communication digitale et met en ligne un nouveau site internet : ccac.fr

Le nouveau site internet de l'Aire Cantilienne est entièrement tourné vers ses utilisateurs. Le site propose les informations suivantes :

- les services et compétences de la collectivité
- les instances et les décisions prises par les élus communautaires,
- les publications éditées par l'Aire Cantilienne (Aire Cantilienne INFO, guides, rapport d'activités...)
- l'actualité de la collectivité et du territoire
- les formulaires permettant de privilégier les démarches en ligne

J'aime mon resto

Dans le contexte sanitaire actuel, beaucoup de restaurants de nos communes proposent de la vente à emporter.

Pour les accompagner, l'Aire cantilienne propose de :

- Lister les restaurants et traiteurs qui proposent de la vente à

emporter sur le site internet de l'Aire Cantilienne

- Fournir à ces restaurants des sacs kraft leur permettant de remettre les commandes aux clients.

Ces deux actions à destination des restaurateurs seront accompagnées d'une campagne de communication visant à promouvoir et témoigner notre soutien aux acteurs économiques de notre territoire.

Cette campagne a nécessité une mobilisation des élus municipaux.

Une autre action de soutien aux commerces de proximité du territoire est à l'étude, nous aurons l'occasion de vous en parler très prochainement.

Dans l'attente de votre retour au sujet de cette opération, nous restons à votre disposition pour échanger à ce sujet.

Dans l'Aire Cantilienne

J'❤

mon resto

je commande à emporter

Liste des restaurants de l'Aire Cantilienne proposant de la vente à emporter sur le site www.ccac.fr

#airecantilienne #jaimemonresto



Sac à destination des restaurateurs de l'Aire Cantilienne et de leurs clients
réalisé par la Communauté de Communes

Collecte des sapins et des ordures ménagères

Collecte des sapins

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne organise deux collectes de sapins de Noël en janvier 2021. Les sapins doivent être déposés à même le trottoir, la veille de la collecte, sans sac à sapin, sans flocage ni décoration :

- vendredi 15 janvier 2021
- vendredi 29 janvier 2021

Les sapins seront ensuite déposés sur une plateforme de compostage pour être valorisés.



Collecte des ordures ménagères les jours fériés

Comme chaque année, la collecte des ordures ménagères des 25 décembre 2020 et 1^{er} janvier 2021 est reporté les 26 décembre 2020 et 2 janvier 2021.

Schéma directeur cyclable

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a créé en 2004 un premier réseau de voies de circulation douce.

Ce réseau a pour but de permettre aux cyclistes de relier les communes entre elles. Depuis, l'engouement pour les déplacements à vélo ne cesse d'augmenter, la CCAC a donc fait le choix de réaliser en 2019 une étude pour l'élaboration d'un Schéma Directeur Cyclable fixant un programme d'aménagements cyclables à réaliser pour les prochaines années. Ce Schéma Directeur Cyclable s'inscrit dans les ambitions portées par la CCAC :

- Inclure une part modale du vélo à hauteur de 5 %, au lieu de 1 % actuellement
- Réduire les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques du secteur des transports (dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial)

Pour les déplacements de moins de 2 km, 38 % des déplacements sont effectués en voiture (source Enquête déplacement des ménages 2018). Une enquête réalisée auprès des foyers du territoire révèle que les habitants seraient prêts à troquer leur voiture pour le vélo pour effectuer des courtes distances.

Les élus locaux et les représentants des usagers s'accordent à dire que le développement de la pratique quotidienne du vélo passe nécessairement par la réalisation d'aménagements cyclables sécurisés.

C'est pourquoi la CCAC s'est associée au Parc Naturel Régional Oise Pays de France pour l'élaboration du Schéma Directeur Cyclable. Le PNR OPF est Maître d'Ouvrage de l'étude et finance à hauteur de 80 %. Cette étude est également menée en collaboration étroite avec la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.

Après avoir choisi un bureau d'étude spécialisé dans l'élaboration des schémas cyclables, la mission a démarré en septembre 2019.

L'étude d'élaboration :

Au second semestre 2019, l'analyse du bureau d'étude et la consultation des maires et de leurs élus, des représentants des usagers du vélo et des acteurs locaux ont permis d'identifier les attentes locales en matière d'itinéraires cyclables.

La réflexion a été menée selon les principes suivants :

- Respecter des seuils de distances acceptables pour les déplacements quotidiens (5 km pour le vélo et 8 km pour le Vélo à Assistance Electrique).
- Connecter des dessertes cyclables aux gares du territoire, aux zones et aux équipements publics générant des déplacements en nombre important

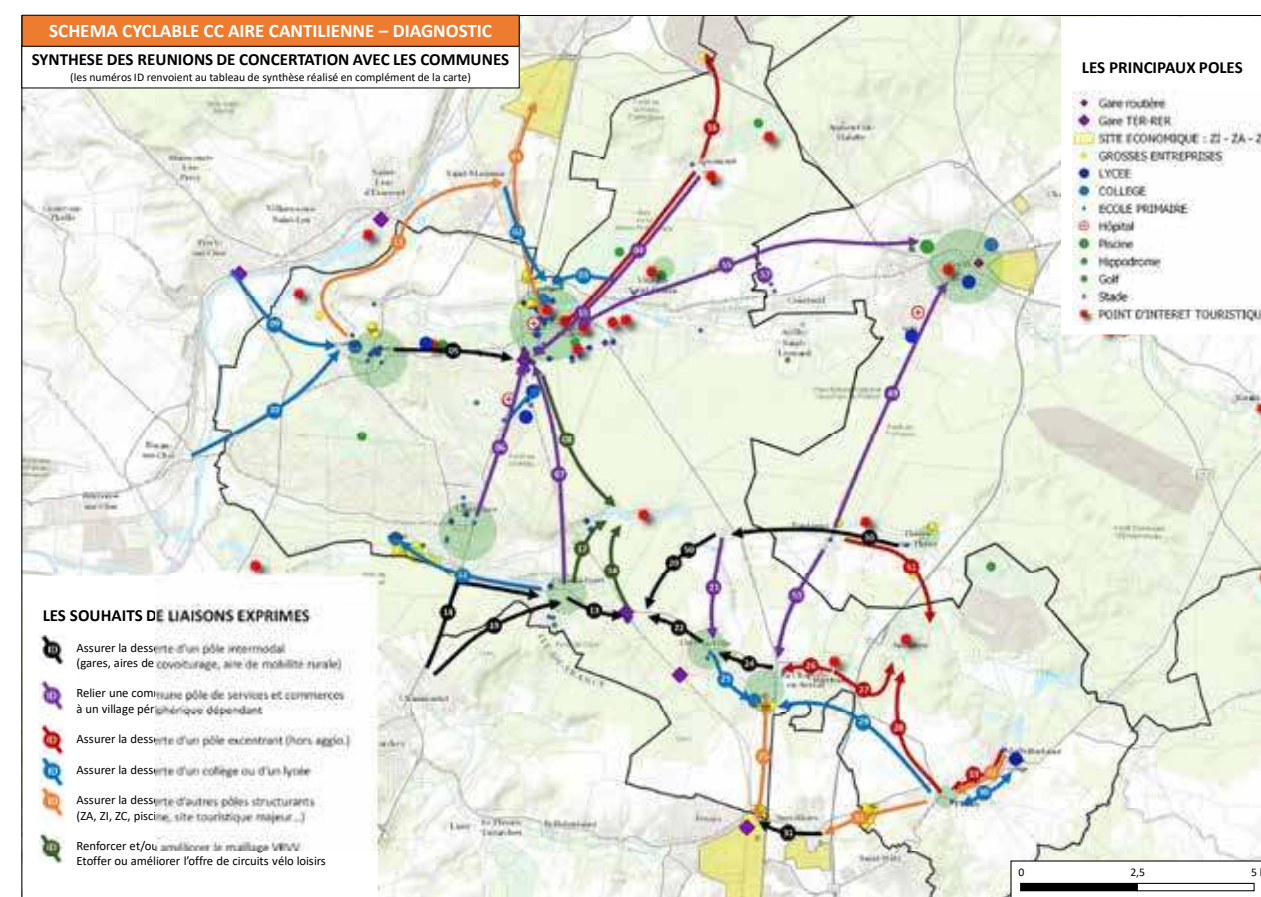
(zones d'emplois, établissements scolaires, centre-ville commerçants, sites de visite, ...)

L'état des lieux des aménagements cyclables existants permettra de définir les améliorations à apporter au réseau cyclable actuel pour pallier les difficultés identifiées (discontinuités cyclables, sécurité et confort des cyclistes, franchissements, absence de panneaux indicateurs et signalisation au sol).

Pour les nouvelles attentes en matière d'itinéraires cyclables qui nécessitent de créer les conditions favorables aux déplacements quotidiens à vélo (itinéraire direct et sécurisé), la suite de l'étude consiste à déterminer leurs tracés, des types d'aménagements à réaliser (pistes cyclables, voies vertes, zone de rencontre...) et leur coût estimatif.

En début d'année 2021, L'Aire Cantilienne mènera une nouvelle consultation des maires (nouvellement élus) des communes du territoire.

Elle doit permettre d'établir un programme pluriannuel des aménagements cyclables à réaliser sur la période 2021-2026. Ce programme de travaux portera sur des liaisons d'intérêt communautaire, comme par exemple, des tracés permettant la desserte vers les collèges et lycées, vers les gares ou les zones d'emploi.



Parc Naturel Régional

Recommandations architecturales

— Devantures et enseignes

La municipalité et le PNR vous informent qu'en plus du cahier de recommandations architecturales un nouveau cahier concernant les commerces vient d'être créé.

Avant d'entamer des travaux de rénovation de vos façades, de vos volets, de vos fenêtres et de vos portes d'entrée qui sont soumis à une demande préalable de travaux à déposer en mairie.

N'hésitez pas à venir consulter ces recommandations architecturales en mairie et/ou sur le site du Parc Naturel Régional de l'Oise

www.parc-oise-paysdefrance.fr



LES NOUVELLES EN SERVAL #24

— Je réhabilite, je rénove, j'agrandis

Le Parc naturel régional met à votre disposition un cahier de recommandations architecturales concernant les maisons de notre commune.

Ce cahier est destiné à toute personne ayant un projet de construction, de réhabilitation ou à ceux qui souhaitent savoir comment entretenir leur patrimoine bâti.

Pour le trouver, rendez-vous sur www.parc-oise-paysdefrance.fr dans la rubrique habitant écoci-toyen - je fais des travaux chez moi.

Transition écologique

Rénovation énergétique des habitations

Vous êtes propriétaire occupant votre logement ou vous louez un logement à un tiers et vous souhaitez réduire les dépenses liées au chauffage, améliorer son confort, limiter son impact sur le réchauffement climatique et la pollution de l'air ? Quels sont les travaux à réaliser les plus adaptés à mon cas ? Quelles sont les aides financières mobilisables ? Puis-je lui faire confiance à une entreprise qui m'a démarché ?

La réalisation de travaux de rénovation peut paraître complexe. Les sollicitations commerciales sont nombreuses, mais il est conseillé avant de s'engager de vérifier la qualité des propositions et leur pertinence au regard d'un audit général de votre logement.

Une question ? Un projet ? Contactez l'Espaces Info Énergie-ADIL 60 ! Ses conseillers vous reçoivent pour des consultations gratuites, neutres et objectives sur tous les aspects techniques (isolation, chauffage, énergies renouvelables, réduction de charges d'énergie...) mais également sur les aides financières existantes relatives à l'amélioration énergétique du logement (Écoprêt, ANAH, crédit d'impôt, fournisseur d'énergie...)

Vous pourrez obtenir une simulation financière de la rentabilité des dépenses d'économies d'énergie envisagés en tenant

compte des aides financières et fiscales propres à vos travaux.

Informations pratiques :
Consultations Espace
Info Énergie ADIL 60 :
17 rue Jean Racine à Beauvais –
Du lundi au jeudi
De 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Par téléphone : **03 44 48 61 30**
Par courriel : **adil60@wanadoo.fr**

Les conseillers de l'ADIL tiennent une permanence à Chantilly :
Sur rendez-vous au **03 44 48 61 30**
3^e vendredi du mois de 14h à 17h,
Hôtel de ville 11 avenue du Maréchal Joffre.

Vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation de votre logement en vue d'en réduire la consommation énergétique et d'en améliorer le confort thermique ? Bénéficiez du Hauts-de-France Pass rénovation ou du Hauts-de-France Pass copropriété pour :

- un accompagnement technique : de la définition des travaux à réaliser, en passant par l'analyse des devis des entreprises jusqu'au suivi des travaux
- une solution de financement.

Faites votre demande sur pass-renovation.hautsdefrance.fr, à **contact@picardie-spee.fr** ou au 0 800 02 60 80.

Un programme d'intérêt général pour l'habitat. Le Conseil département de l'Oise a mis en place un Programme d'Intérêt Général (PIG 60) pour faire bénéficier les ménages modestes d'un accompagnement technique et

d'aides financières de l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat), de l'État et du département pour la rénovation de leur logements privés. Les travaux éligibles :

- Économie d'énergie : les travaux doivent permettre 25% de gain énergétique (isolation, chauffage, menuiseries extérieures, etc.)
- Remise aux normes dans un logement dégradé : électricité, plomberie, sanitaire, etc. (critères sur le site anah.fr)
- Adaptation du logement : vieillissement ou handicap (accessibilité du logement, réaménagement de salle de bain, etc.)

Pour tout renseignement complémentaire, contactez SOLIHA (opérateur choisi par le Conseil département de l'Oise) au 0 800 674 236 ou à **pig60@solihha.fr**

— Ma PrimeRénov'

MaPrimeRénov' est la principale aide de l'État pour la rénovation énergétique. Depuis le 1^{er} janvier 2020, les propriétaires occupants modestes bénéficient de Ma PrimeRénov'. À compter du 1^{er} janvier 2021, tous les autres propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et copropriétés pourront également en bénéficier. L'ensemble des travaux qui feront l'objet d'un devis signé après le 1^{er} octobre seront éligibles à Ma PrimeRénov'. Les propriétaires occupants et les copropriétaires pourront déposer leur demande d'aide dès le 1^{er} janvier 2021, les propriétaires bailleurs pourront le faire dès le 1^{er} juillet 2021. Cette



aide a pour but d'améliorer la qualité de service en accélérant et en simplifiant les démarches.

Désormais, un simple dossier en ligne vous permettra de bénéficier d'une aide versée rapidement après la fin des travaux sans attendre une réduction fiscale l'année suivante comme auparavant.

Ma PrimeRénov' permet aussi de cibler davantage les travaux permettant le plus d'économies d'énergie. Elle peut financer une grande variété de travaux d'isolation, de ventilation, de changement de mode de chauffage, ou de rénovation globale. Les travaux les plus performants sont mieux financés et le montant de la prime est progressif afin de soutenir plus fortement les ménages qui en ont le plus besoin. Pour avoir le droit à Ma PrimeRénov', il vous faut :

- être propriétaire d'un logement construit depuis plus de 2 ans ;
- faire réaliser les travaux par une entreprise Reconnues Garantes de l'Environnement (RGE).

Appuis vélos de courses

L'Intermarché d'Orry-la-Ville fait un geste en direction des cyclistes ! Deux appui-vélos fraîchement installés par le magasin pourront désormais accueillir vos montures en toute sécurité, grâce à ces élégants et solides aménagements qui vous permettront de les attacher par le cadre, et non plus par les roues. Adieu jantes voilées et vélos qui tombent ! N'oubliez pas de vous munir d'un antivol en allant faire vos courses.



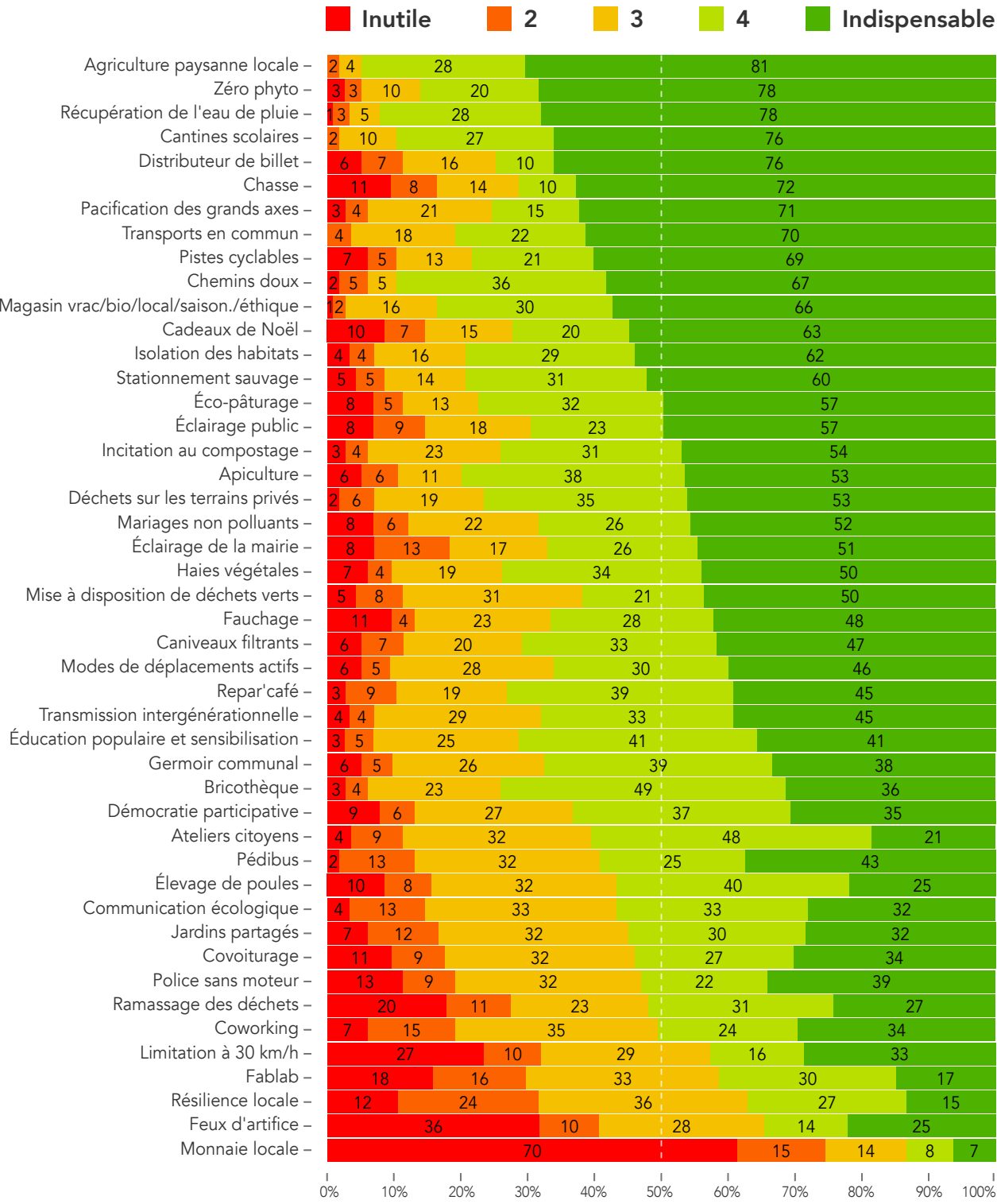
Intermarché Super et Drive
CD 118, Rue des Pâturages à Orry-la-Ville

Résultat du sondage sur la transition écologique

Dans le précédent numéro de ce magazine, nous invitions les Capellois à répondre à la question "Quelles actions jugez-vous les plus utiles pour mener la transition écologique ?", avec 46 propositions à classer de "inutile" à "indispensable". Entre le 21 octobre et le 3 novembre 2020, 115 réponses ont été recueillies.

Les propositions sont classées selon la méthode du jugement majoritaire (https://fr.wikipedia.org/wiki/Jugement_majoritaire). La ligne de séparation médiane représente la mention majoritairement donnée par les répondants. Comme précisé sur le formulaire de réponse, ce sondage permettra aux élus de prioriser les réalisations communales dans le temps en fonction des ressources humaines et financières disponibles.

<https://la-chapelle-en-serval.com/en-action/sondages/transition-ecologique/>





Vérifier l'état de son vélo : freins, éclairage et sonnette.

Préparer son itinéraire avant de partir, en privilégiant les pistes cyclables.

Penser à s'équiper : casque, vêtements clairs, accessoires rétro réfléchissants, écarteur...

Indiquer ses changements de direction en tendant le bras.

Ne pas utiliser de casque audio ou d'oreillettes. Coupant des bruits de la circulation, ils augmentent les risques d'accident et sont donc interdits.

Ne pas rouler après avoir trop bu. Au-delà de 0,5g/l, c'est interdit, passible d'une amende et surtout très dangereux.

Privilégier la file indienne (obligatoire la nuit et lorsque la circulation l'exige). Et jamais à plus de deux côte à côte.

Ne pas rester dans les angles morts des bus et poids lourds, plus grands que ceux des voitures. Et attention aux appels d'air.

Dans les virages, serrer au maximum à droite, les voitures ne voyant les vélos qu'au dernier moment.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE **VIVRE, ENSEMBLE**

Associations

Cyclorrygeois

En cette année 2020, la crise sanitaire a fortement perturbé nos activités.

Un début d'année classique, des sorties club le dimanche matin ou en semaine par groupes de niveau, voire à VTT pour varier les plaisirs. Le confinement de mi-mars jusqu'à mi-mai a empêché toute pratique du vélo à plus d'un kilomètre du domicile. Pour les plus courageux, le home-trainer a pris la relève ! Après cette période, les sorties club ont repris, en revanche aucune randonnée, brevet ou cyclosportive organisés dans le département ou ailleurs n'ont pu se tenir. Par conséquent, pas de brevet montagnard, d'Ardechoise ou d'Étape du Tour cette année.

Le Cyclorrygeois avait prévu, en mai, son séjour cyclotouriste annuel d'une semaine. Cette année nous devons aller dans le département de la Haute-Loire aux Estables, en village vacances. Ce séjour a également dû être annulé et reporté en 2021.

Nous espérons une année 2021 plus favorable, afin de pouvoir parcourir à nouveau nos belles routes de France.

Ecole Ohashiatsu

L'association Ohashiatsu organise des stages pour débutants les samedis et dimanches 9-10 et

23-24 janvier 2021. Un stage avec Gianpiero Bellini sera organisé le samedi 6 et dimanche 7 février 2021 sur le réalignement postural.



Scouts et guides de France

Bien que particulière, l'année 2019/2020 fût riche en événements avec un week-end campé par mois pour chaque unité et cet été, toutes ont pu partir en camp.

Les louveteaux/jeannettes (8-11 ans) jumelés avec le groupe de Clermont ont passé une semaine au château de Breuil le Sec, l'occasion de faire leur promesse, moment fort d'engagement dans le mouvement scout et participer avec enthousiasme au traditionnel concours cuisine.

Les scouts/guides (11-14 ans), eux aussi jumelés avec Clermont, sont allés 12 jours en Champagne pour vivre un camp hamac, grande première pour tous ! Et rencontrer un éleveur de chiens.

Tandis que les pionniers/caravelles (15-17 ans) ont passé 15 jours près

de Toulouse avec le groupe de Grandvilliers.

Les groupes sont toujours accueillis gratuitement dans les propriétés, mais ils ne manquent jamais de faire une bonne action sous la forme d'un service rendu aux propriétaires. Les plus jeunes ont ainsi participé à l'arrosage quotidien du potager classé et aidé à la récolte des pommes de terre. Quant aux plus grands, ils ont désherbé à la main un champ bio, cela leur a demandé 2 jours d'efforts sous le soleil ...

Avec cette rentrée sous le signe de la distanciation sociale, nous avons pu organiser quelques rencontres, mais nous ne désespérons pas de pouvoir camper.

Si vous êtes tentés par le scoutisme et la vie au grand air, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :

Scouts.grouperuserval@gmail.com

Vous pouvez aussi contacter le groupe pour de menus services, qui permettent aux plus grands de financer leur camp d'été (ramassage de feuilles, tonte, babysitting ...).



Variétés Club de France

Le Club de football d'Orry-la-Ville La Chapelle-en-Serval organisait son match de gala annuel contre le Variétés Club de France Le 03 Octobre 2020 au stade municipal du Servois.

Pour la petite histoire, rappelons que le Variétés Club de France est un club de football français fondé en 1971 rassemblant des personnalités médiatiques ainsi que d'anciens joueurs de football célèbres

Ce club dispute plus de 50 rencontres par an, matchs de bienfaisance, jubilés, tournées multiples en France et à travers le monde.

Au 11 octobre 2020, il totalisait 2637 buts marqués. L'équipe de Orry-la-Ville La Chapelle-en-Serval avait fière allure et semblait prête « au combat » à l'approche de la rencontre.

Rappelons que notre club avait battu le Variétés la saison dernière sur le score de 2 buts à 1 au sortir d'une rencontre héroïque. Autant dire que le Variétés avait une revanche à prendre !

Après le coup d'envoi donné par Messieurs Soler et Rosenfeld respectivement maire adjoint de la Chapelle-en-Serval et Maire de Orry-la-Ville à 15 heures, notre équipe malgré les encouragements du public venu nombreux, développait un football de qualité

et semblait vouloir réitérer l'exploit de la saison dernière.

C'était sans compter sur la volonté du Variétés de vouloir vite imposer son jeu et d'ouvrir le score le plus rapidement possible. Ce fut chose faite après le quart d'heure de jeu ruinant les espoirs de nos joueurs face à « l'armada offensive » du Variétés.

Malgré tous les efforts déployés par nos joueurs, le score sera sans appel, nous inclinant 9 buts à 0. Peu importe la défaite, cette rencontre s'est déroulée dans une ambiance de camaraderie, la bonne humeur était présente, c'était notre volonté première, objectif atteint !

Nous leur donnons d'ores et déjà rendez-vous à l'année prochaine !!

Le sport d'après

Un esprit sain dans un corps sain.

En ces temps anxiogènes liés à la lutte contre la pandémie, il n'a jamais été aussi important de s'aérer l'esprit et de se renforcer à travers l'activité physique.

Nous avons la chance à La Chapelle-en-Serval de nous appuyer sur un tissu sportif exceptionnellement riche et des infrastructures de qualité que notre ville continuera de moderniser et développer dans les mois et les années à venir.

Même si à l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, nous ne pouvons que nous enorgueillir des résultats sportifs de nos clubs et de nos athlètes en compétition, la saison venant juste de débuter, il faut garder à l'esprit que le sport est un véritable enjeu de santé publique.

La pandémie de Covid 19 nous le démontre depuis plusieurs mois : plus nous nous entretenons physiquement, plus nous résistons à ce virus.

Cette réalité est une motivation supplémentaire pour mettre dès à présent le sport au cœur de notre société, afin de répondre aux enjeux à la fois sociaux et de santé publique.

Tableaux blancs interactifs

Après la rentrée des élèves, c'est celle des enseignants qui se sont formés aux tableaux blancs interactifs grâce à l'ADICO (Associations pour le développement et l'innovation numérique des collectivités). Cette formation s'est tenue le mercredi 18 novembre.



Festivité

Festivités de fin d'année

La Prolongation de l'état d'urgence sanitaire a été adoptée et nous voilà depuis le 28 octobre une nouvelle fois confinés.

Nous avons donc été obligés à notre grand regret, d'annuler nos manifestations de fin d'année, tant attendues par nos enfants, ainsi que nos Aînés.

Comme nous vous l'avions annoncé dans le numéro 23 du journal de la commune, le PLAN B existe !



L'illumination du parc de la mairie

Cette manifestation qui donne chaque année le coup d'envoi des festivités, est un moment convivial où parents et enfants défilent avec des lampions en parcourant les rues de notre village, a malheureusement dû être annulée.

Le parc de la mairie, tout comme la commune ont été illuminés le 28 novembre et le courrier des enfants adressé au père Noël,

pourra être déposé dans la traditionnelle boîte aux lettres.



Le repas des aînés

Le repas préparé et servi par un traiteur ainsi que l'après-midi dansant ont été annulés.

Le 15 octobre nous avons envoyé un courrier aux personnes âgées de 65 ans et plus, leur demandant de faire un choix, entre :

- 1 plateau-repas sous vide et préparé par notre traiteur Cuisine et Réceptions.
- 1 colis d'épicerie fine, acheté au Centre Leclerc. La préparation de ce colis a été réalisée par les élus et des bénévoles. Le Comité des Fêtes est venu en aide financière pour la présentation des colis et en personne pour la distribution qui a eu lieu le 5 décembre.
- ou d'en faire don au Comité d'œuvre social de la commune

L'enlèvement ou la distribution a eu lieu le 5 décembre.



Noël des enfants

La boum de Noël pour les élèves des élémentaires, du cours moyen et du collège du Servois a été annulée. Nous la reporterons courant mai 2021 pour une boum de fin d'année scolaire.

Pour les élèves du primaire, une petite compensation pour eux, la municipalité leur a offert un sachet de chocolats, qui a été distribué avant les vacances scolaires de décembre.

Pour les enfants de la maternelle et du cours préparatoire, une rencontre personnalisée a été organisée le samedi 12 décembre et chacun a pu rencontrer le père Noël et repartir avec son cadeau.



La municipalité vous souhaite
de passer de bonnes fêtes de fin d'année



Ours

Directeur de publication Daniel Dray
Rédacteur en chef Dominique Facundo
Rédaction Conseillers municipaux
Mise en page Mélissa Orget
Impression Roto Press Graphic,
La Chapelle-en-Serval

Tiré à 1600 exemplaires sur papier recyclé PEFC

Vous avez des remarques ou des suggestions à
propos de ce magazine ?

Envoyez-les par courriel à :
magazine@la-chapelle-en-serval.fr

ou par courrier à :
Mairie de La Chapelle-en-Serval
1200 rue de Paris
60520 LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Mairie

1200 rue de Paris
60520 LA CHAPELLE-EN-SERVAL
03 44 54 60 29

lundi-vendredi: 10h - 12h, 15h - 18h
samedi: 10h - 12h

Courriel mairie@la-chapelle-en-serval.fr
Site internet la-chapelle-en-serval.fr
Facebook LaChapelleEnServal
Twitter ChapelleServal

Abonnement par courriel

Recevez « Les Nouvelles en Serval » par courriel
dès leur sortie. Inscrivez-vous en envoyant un
email à magazine@la-chapelle-en-serval.fr.